

# UTILISATION DU SELF DU CHI

Vous pouvez déjeuner au self du Centre Hospitalier pour un montant égal ou supérieur au tarif du CROUS en fonction de votre choix de menu.

Conformément au règlement intérieur et au guide pratique des études, il est interdit de manger dans les locaux de l'Institut, à l'exception de l'espace étudiant situé à l'Annexe, où 3 micro-ondes sont mis à disposition.

**Les étudiants qui utilisent cet espace sont responsables de son entretien et de sa propreté.** En cas d'abus ou de manquements répétés, l'accès à cet espace pourra être restreint ou interdit.

## • Le passage au self

L'accès au self s'effectue à l'aide d'un badge nominatif, **strictement personnel**. Il est réservé à l'usage exclusif de l'étudiant auquel il a été attribué.

**Aucune personne extérieure ne peut être invitée à déjeuner au self en utilisant ce badge.** Il est à approvisionner **uniquement avec une carte bancaire** à la borne située à l'entrée du self.

**En cas de non restitution pour perte ou détérioration, l'édition d'un nouveau badge vous sera facturée** avec règlement par chèque bancaire uniquement à l'ordre du Trésor public.

## • Mangez ce que vous voulez mais ne jetez pas

En tant que personne responsable et solidaire, il vous est demandé, même si votre tarif de repas vous le permet, de ne pas prendre plus de nourriture que vous ne consommerez afin d'éviter le gaspillage.

## • Les horaires d'accès au self

A partir de 12h15 et hors affluence, vous pouvez déjeuner au self.

Les horaires sont **indiqués** pour chaque année de formation et/ou par période (ils peuvent être soumis à modification en fonction de la période de l'année).

Ces horaires sont à respecter impérativement afin de faciliter l'accès à tous **les professionnels du CHI qui sont prioritaires.**

**Votre temps de déjeuner au self est de 30 minutes maximum** afin d'assurer la rotation des places pour tous les usagers du self.

Merci pour votre compréhension.

Nous comptons sur vous pour le respect du bien-être de tous.